

COMITE DES DEPARTEMENTAL d'AVIRON DES ARDENNES

CHAMPIONNATS ZONE NORD-EST J14 BATEAUX COURT & J16, J18, S-23 BATEAUX LONGS CRITERIUM AVIRON PARTAGE SAMEDI 16 - DIMANCHE 17 JUIN 2018

1. Calendrier

- Lundi 21 mai 8h00 - Ouverture des inscriptions sur le site Intranet de la F.F.A.
- Vendredi 08 juin 14h00 - Clôture des inscriptions
- Vendredi 08 juin 16h00 - Consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
- Mercredi 13 juin 12h00 - Diffusion du programme des courses du Championnat
- Vendredi 15 juin 19h00 - Réunion des délégués (Base de Loisirs 1^{er} étage)

2. Epreuves

- J13 & 14 championnat de zone

1. J13F1x 1 rameuse en couple
2. J13H1x 1 rameur en couple
3. J14F1x 1 rameuse en couple
4. J14H1x 1 rameur en couple
5. J14F2x 2 rameuses en couple
6. J14H2x 2 rameurs en couple

- J13 & J14 épreuves additionnelles

7. J14F4X+
8. J14F8+
9. J14H4X+
10. J14H8+
11. J14M4X+

Pour ces courses additionnelles, inscriptions également sur le serveur fédéral (Evénement REGATE 14 BATEAUX LONGS)

- J16 / J18 & S-23 / J18 aviron partagé

J16 – distance de course : 1 500 m		J18 – distance de course : 2 000 m	
1	J16F4+ 4 rameuses en pointe avec barreur	14	J18F2x 2 rameuses en couple
2	J16F2x 2 rameuses en couple	15	J18F4- 4 rameuses en pointe sans barreur
3	J16F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	16	J18F4x 4 rameuses en couple
4	J16F1x 1 rameuse en couple	17	J18F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
5	J16F4x 4 rameuses en couple	18	J18H4+ 4 rameurs en pointe avec barreur
6	J16F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur	19	J18H2x 2 rameurs en couple
7	J16H4+ 4 rameurs en pointe avec barreur	20	J18H4- 4 rameurs en pointe sans barreur
8	J16H2x 2 rameurs en couple	21	J18H4x 4 rameurs en couple
9	J16H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	22	J18H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
10	J16H1x 1 rameur en couple	S-23 – distance de course : 2 000 m	
11	J16H4- 4 rameurs en pointe sans barreur	23	S-23F2x 2 rameuses en couple
12	J16H4x 4 rameurs en couple	24	S-23F4- 4 rameuses en pointe sans barreur
13	J16H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur	25	S-23H2x 2 rameurs en couple
		26	S-23H4- 4 rameurs en pointe sans barreur
		J18 aviron partagé – distance de course : 2 000 m	
		27	J18M2x 2 en couple mixte (1 homme et 1 femme) 1 des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de sociétés.

Les droits d'engagements sont de 5 € par siège rameur inscrit sur le serveur fédéral. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du « CDA08 ». Le montant des droits d'engagements doit **impérativement** être réglé avant la réunion des délégués.

➤ L'entraînement sur le bassin se fera sous la responsabilité des clubs.

➤ **Equipages J14**

Engagements aux championnats de zone jeune : Les engagements aux championnats de zone jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

En cas de non-participation malgré une qualification à l'issue du championnat de ligue, le club doit avertir le responsable sportif de sa ligue dès le lendemain du championnat de ligue.

SYSTEME DE QUALIFICATION J14 :

Classement au temps à l'issue des séries.

Les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 suivants en finale B, etc...

➤ **Equipages J16**

Les rameurs J15 et J16 participant aux championnats de zone doivent être titulaires du brevet de rameur or passé dans le club. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

La présentation d'un certificat de scolarité de l'année en cours délivré par un établissement situé en France est obligatoire pour les rameurs (et rameuses) n'ayant pas la nationalité française et concourant dans la catégorie J16

SYSTEME DE QUALIFICATION J16 :

Attention nouveau système de qualification

Voir page 26 de la réglementation sportive fédérale

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives 2 demi-finales	• tous les partants sont répartis dans 2 demi-finales en fonction des résultats des séries • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B (dans le cas de 7 partants : les 2 premiers et les 2 meilleurs temps des restants en finale A)
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives 3 demi-finales	• tous les partants sont répartis dans 3 demi-finales en fonction des résultats des séries • les 2 premiers en finale A, les 2 suivants en finale B, les autres en finale C (dans le cas de 13 partants : les 2 premiers en finale A, les 3 ^{es} et les 3 meilleurs temps des restants en FB)
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	• les 2 premiers et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finales A/B, les autres en demi-finales C/D • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B • les 3 premiers en finale C, les autres en finale D (dans le cas de 19 partants : les 2 premiers et les 2 meilleurs temps des restants en finale C)

➤ **Equipages J18 et S-23**

Les championnats de France J18 bateaux longs et S-23 sont courus avec 18 engagés maximum.

Si le nombre total d'engagés dans les 4 zones est supérieur à 18, seules les zones dont le quota est dépassé doivent organiser une épreuve qualificative.

Les rameurs des collectifs JA et JB ne sont pas autorisés à doubler.

SYSTEME DE QUALIFICATION J18 et S-23 :

Pour les épreuves à plus de 6 engagés :

- Dimanche Matin : séries
- Classement au temps
- Dimanche Après-midi : finales A, B, C...

Pour les épreuves de 4 à 6 engagés:

- Dimanche Après-midi : finale A directe

Pour les épreuves à 3 engagés ou moins :

- Qualification sans course

➤ Équipages de l'épreuve J18 mixte aviron partagé

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et une femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Le rameur valide est autorisé à participer à une autre épreuve du championnat de zone.

Cette épreuve du Critérium aviron partagé est courue uniquement au niveau de la zone.

➤ Engagements aux championnats National Jeune (engagements libres)

Participation au Championnat national jeune :

- Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.
- 75% des rameurs composant l'équipage doivent avoir participé au championnat de ligue.
- Tous les rameurs doivent être en possession du brevet d'Or passé dans le club. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

➤ Engagements aux championnats de France J16 et J18 bateaux longs

Les engagements aux championnats de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

A l'issue des championnats de zone :

- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les quotas déterminés pour chaque zone ne peuvent être modifiés pour quelque raison que ce soit, même en cas d'engagement incomplet dans une autre zone.
- Les listes portent le nom des rameurs ayant effectivement participé aux championnats de zone.
- Les sociétés des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat de France.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué de la société à la réunion des délégués des sociétés lors du championnat de France.

4. Réglementation sportive

Catégories	J16	J18 bateaux longs et sénior -23 ans
Total de qualifiés	24	18
Nord Est	4	3
Nord-Ouest	8	6
Sud Est	8	6
Sud-Ouest	4	3



En cas de quotas non remplis dans une épreuve, les places disponibles sont attribuées, dans la limite de deux places par zone, dans l'ordre préférentiel suivant en 2018 :

Pour les J16 et J18 bateaux longs et sénior -23 ans :

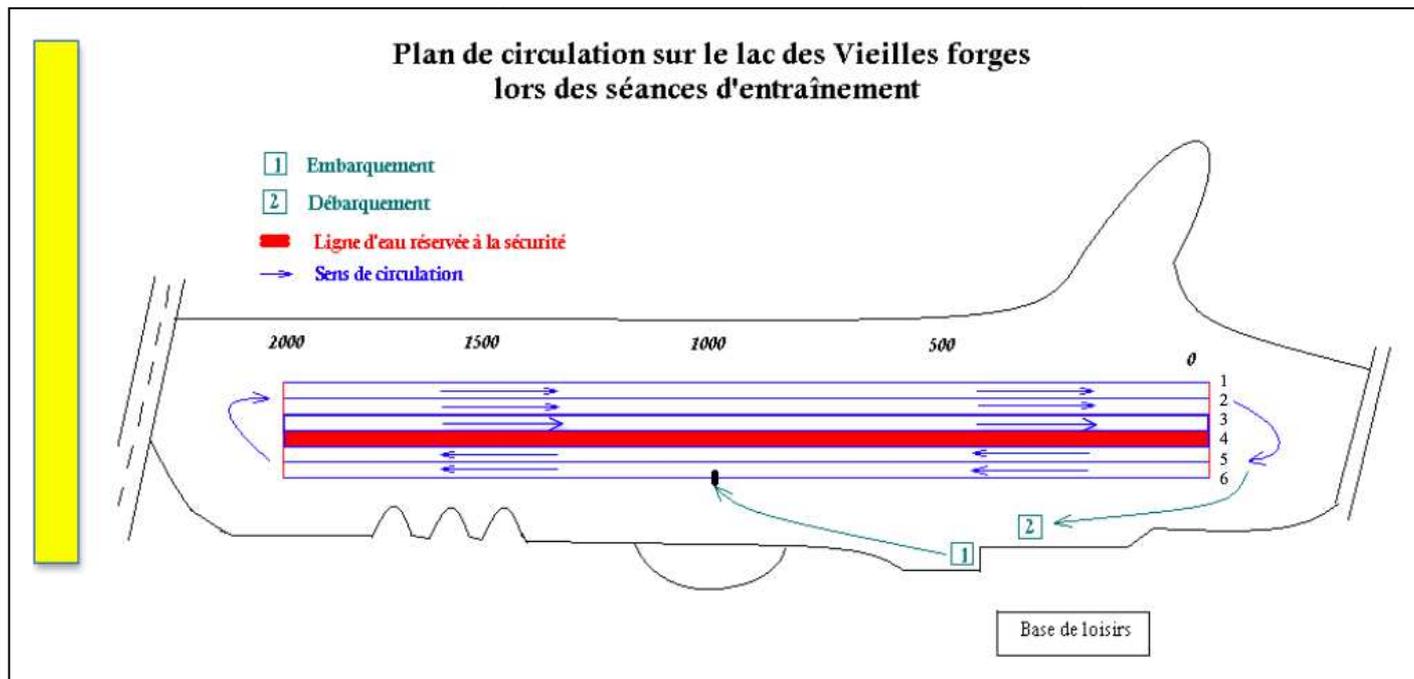
- 24 qualifiés : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest
- 18 qualifiés : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest

ANNEXES

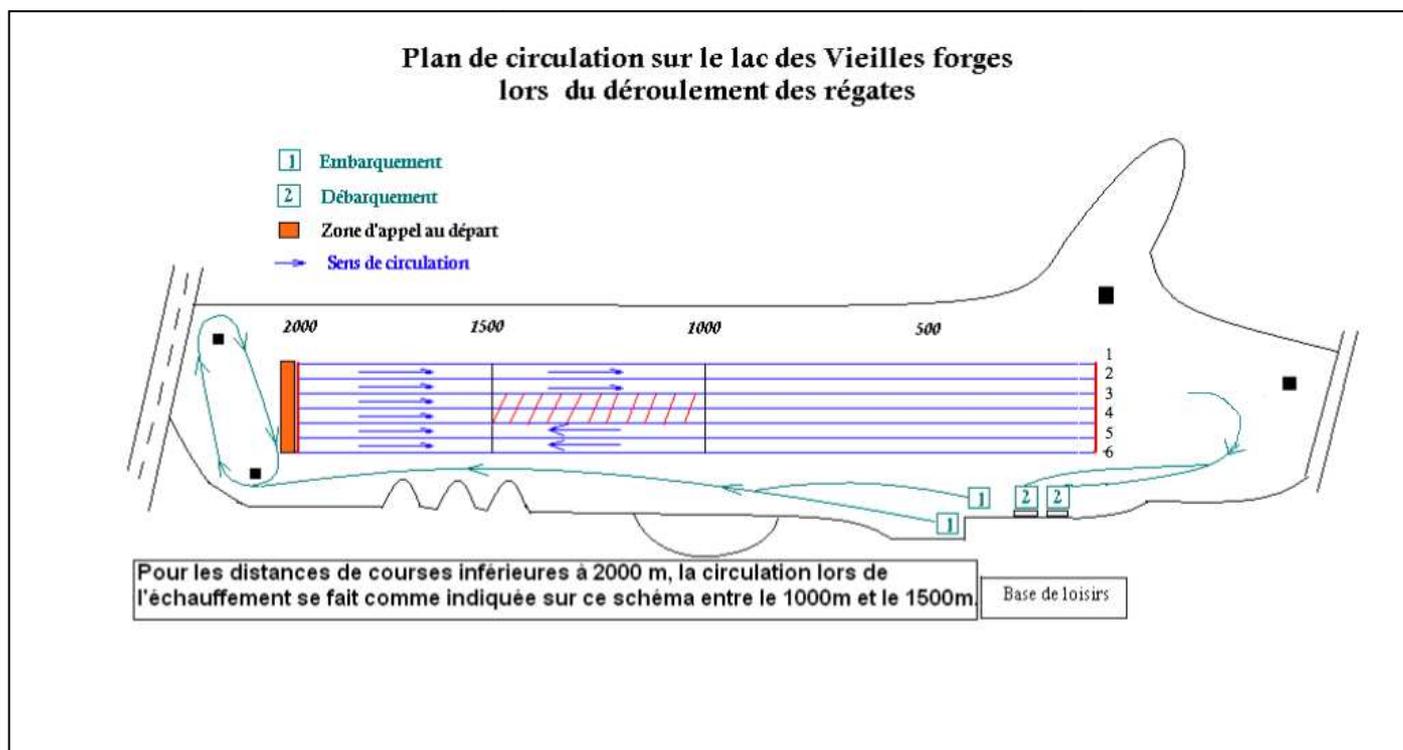
Barème des points de performance du championnat de zone pour le classement national jeunes :

Points de performance Championnats de zone	
Rang	1x et 2x
1	72
2	69
3	66
4	63
5	60
6	57
7	54
8	51
9	48
10	45
11	42
12	39
13	37
14	35
15	33
16	31
17	29
18	27
19	25
20	23
21	21
22	19
23	17
24	15
25	10
26	10
27	10
28	10
29	10
30	10
31	5
32	5
33	5
34	5
35	5
36	5

Plans de circulation sur le bassin : ENTRAÎNEMENT



Plans de circulation sur le bassin : EN COURSE



Plans au sol :



RESTAURATION :

Vous trouverez en pièces jointes, la fiche de réservation des repas.

Un tarif préférentiel (11 € pour les déjeuners et dîners) sera accordé aux clubs qui rendent réponse avant le mardi 5 juin 20h. Du 5 juin au 12 juin 20h, ce tarif passera à 12€. Quant aux plus retardataires, ce tarif sera augmenté de deux euros par repas, soit 14 € et acceptés en fonction des possibilités. (Bon de commande des repas en PJ)

CONTACTS

Arnaud TIXIER, coordonnateur sportif et président de la zone Nord-Est
Tél : 06.87.44.75.71 / arnaud.tixier@me.com

Sandrine HANRAS, Présidente du Comité Départemental des Ardennes
Tél : 06.41.42.05.45 / sandrine.hanras@gmail.com

Loïc TISSERANT, Technicien Sportif Départemental
Tél : 06.47.35.20.04 / cdaviron08@orange.fr

Samuel REMY, Président de Jury
Tél : 06.76.17.60.36 / samuel.remy@ffaviron.fr

Marion JULLIEN, Conseillère Technique Régionale Grand Est
Tél : 06.15.38.48.26 / marion.jullien@ffaviron.fr